



COMMUNE DE BOULOC

PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE

PEDT

PLAN MERCREDI
2026 - 2028



Préambule -----	3
Présentation du PEdT -----	3
Engagement de la collectivité et des partenaires -----	3
1. Connaissance du territoire et organisation scolaire-----	3
1.1 Le contexte territorial -----	3
1.2 Les acteurs et structures éducatives locales -----	4
<u>Pour la petite enfance</u> -----	4
<u>Les établissements scolaires</u> -----	5
<u>La restauration scolaire</u> -----	5
<u>Les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire</u> -----	6
<u>Les associations locales</u> -----	8
<u>Les services municipaux</u> -----	8
<u>Les dispositifs existants</u> -----	8
1.3 L'organisation des temps de l'enfant-----	9
2. La mise en œuvre du PEdT : notre projet éducatif -----	11
2.1 Les axes éducatifs du PEdT -----	11
2.2 Les modalités de mise en œuvre -----	12
<u>Les actions envisagées pour chaque axe et leurs indicateurs d'évaluation</u> -----	12
<u>La démarche d'accessibilité pour tous</u> -----	15
<u>La qualité de l'encadrement et des activités</u> -----	15
<u>La coéducation et les partenariats</u> -----	16
3. L'évaluation et le pilotage du PEdT-----	17
3.1 Le pilotage du PEdT -----	17
<u>Les instances de gouvernance</u> -----	17
<u>L'articulation avec les dispositifs existants</u> -----	18
3.2 La démarche d'évaluation -----	20
Annexes -----	21
Les fiches actions -----	21
Synthèse du bilan du précédent PEdT 2022-2025 -----	22
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal -----	28

Préambule

Présentation du PEdT

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) de la commune de Bouloc s'inscrit dans la continuité d'une politique éducative locale qui place le bien-être et l'épanouissement des enfants au cœur de ses priorités. Ce document, qui couvre la période 2026-2028, se veut être un cadre de référence partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs de la communauté : élus, services municipaux, équipes d'animation, enseignants, parents, associations et partenaires institutionnels. Il vise à construire une cohérence éducative sur le territoire, en articulant de manière fluide et pertinente les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Loin d'être un simple outil administratif, ce PEdT est le fruit d'une démarche collaborative, un projet vivant, et une véritable feuille de route pour les trois prochaines années.

Engagement de la collectivité et des partenaires

La commune de Bouloc, en signant ce PEdT, réaffirme son engagement à favoriser l'accès de tous les enfants à des activités de qualité, complémentaires aux apprentissages scolaires. Cet engagement ne pourrait se concrétiser sans la participation active de chaque partenaire. L'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les associations locales, et bien entendu les familles, sont des acteurs essentiels de cette démarche. Ensemble, nous nous engageons à travailler en synergie pour mettre en œuvre les objectifs éducatifs définis, à évaluer régulièrement la pertinence des actions et à adapter le projet aux besoins évolutifs des enfants et du territoire. Notre ambition est de construire une communauté éducative unie et dynamique, au service de l'épanouissement de chaque enfant.



Le Projet Éducatif de Territoire est piloté par l'adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la vie scolaire, de l'extra-scolaire et du PEdT, Madame Sabrina LANES.

La coordination technique est assurée par Madame Audrey UCAY, coordinatrice enfance et PEdT sur la commune.

1. Connaissance du territoire et organisation scolaire

1.1 Le contexte territorial

Bouloc est une commune dynamique située dans la Haute-Garonne, en région Occitanie. Faisant partie de la Communauté de communes du Frontonnais, la ville bénéficie d'une situation attractive, à mi-chemin entre Toulouse et Montauban. Ce positionnement géographique lui confère un développement démographique constant, notamment au niveau des jeunes ménages et des familles.

Selon les dernières données de l'INSEE, la commune de Bouloc compte 4 655 habitants (en 2022) et se caractérise par une population jeune. Cette proportion, supérieure à la moyenne nationale, confirme l'importance de l'enfance au sein du territoire.

La commune s'étend sur un territoire de 18,59 km², offrant un cadre de vie où se mêlent harmonieusement urbanisation modérée et espaces naturels. Cette configuration influence la vie locale et la conception des activités proposées aux enfants, favorisant à la fois les projets liés à l'environnement et l'accès aux infrastructures de proximité.

Bouloc appartient à la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF), avec neuf autres communes (Castelnau-d'Estrétefonds, Cépet, Fronton, Gargas, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric, Villeneuve-lès-Bouloc). La collaboration au sein de la CCF est un levier essentiel pour le développement d'une politique éducative cohérente et mutualisée, permettant de renforcer les actions et les projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur l'ensemble du territoire.

Bouloc en quelques chiffres :

- 0-14 ans : 20,6 %
- 15-29 ans : 13,8 %
- 30-44 ans : 20,1 %
- 45-59 ans : 23,6 %
- 60 ans et plus : 21,9 %
- Couples avec enfants : 45 %
- Couples sans enfant : 31 %
- Familles monoparentales : 6 %
- 251 habitants au km²

1.2 Les acteurs et structures éducatives locales

Pour la petite enfance

La commune de Bouloc s'engage à offrir un accueil de qualité dès le plus jeune âge, à travers un réseau de structures de petite enfance diversifié.

La crèche

De compétence intercommunale, la crèche, qui est gérée par l'association « Babillage » est une structure d'accueil collectif qui propose 22 places pour les tout-petits. Les enfants y sont accueillis par des professionnels qualifiés, comme des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture. Le projet pédagogique de la crèche est axé sur la socialisation de l'enfant et le développement de son autonomie, au travers d'activités d'éveil adaptées à chaque âge.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Il se distingue des modes de garde classiques. C'est un espace de rencontre et de partage gratuit et anonyme où les parents et leurs enfants de moins de six ans peuvent venir passer un moment de jeu et d'échange. La présence du parent est un élément central de cet accueil. Des professionnels de la petite enfance sont là pour écouter et accompagner les familles. Le LAEP favorise le lien parent-enfant et permet aux parents de rompre leur isolement. Trois LAEP sont présents sur le territoire intercommunal.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE informe et accompagne les familles et les professionnels de l'accueil individuel. Les parents en recherche d'un mode d'accueil sont orientés et guidés dans leurs démarches. Le RPE anime des ateliers d'éveil pour les jeunes enfants accueillis chez des assistantes maternelles du territoire, et il soutient les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques au quotidien. Quatre RPE sont présents sur le territoire intercommunal.

Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles agréées proposent une solution de garde individualisée à leur domicile. Elles accueillent un nombre limité d'enfants, ce qui permet un accompagnement personnalisé dans un cadre familial.

Elles sont agréées par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui veillent au respect des conditions de sécurité et de l'environnement de l'enfant.

Cette option offre une grande flexibilité et s'adapte au rythme de chaque famille.

L'ensemble de ces services contribue à un accueil harmonieux et à l'éveil des enfants avant leur entrée à l'école maternelle.

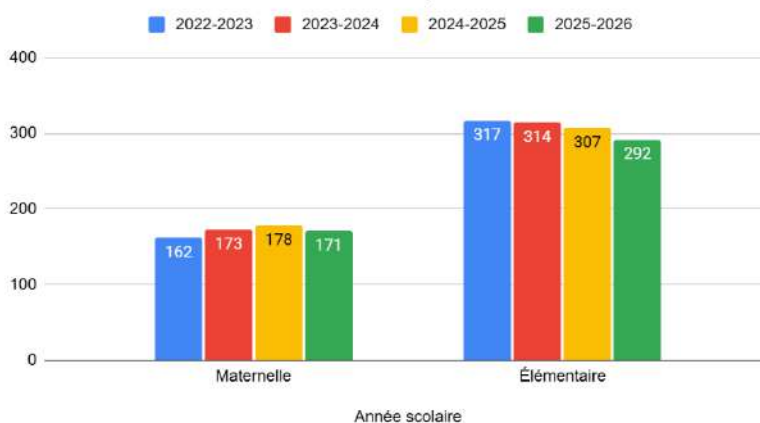
Les établissements scolaires

La commune de Bouloc compte deux écoles : une école maternelle et une école élémentaire.

En septembre 2025, on compte 171 élèves répartis dans 7 classes de maternelle, et 292 élèves répartis dans 12 classes d'élémentaire.

Une fermeture de classe a été décidée pour cette rentrée à l'école élémentaire.

Evolution des effectifs scolaires depuis 2022



La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service essentiel de la vie quotidienne des élèves.

À Bouloc, la préparation des repas se fait sur place, dans les cuisines de l'école élémentaire.

Cette approche assure une plus grande maîtrise de la qualité, de la fraîcheur et de la composition des plats servis aux enfants.

De plus, elle permet d'adapter les menus en fonction des saisons et de privilégier les circuits courts pour une alimentation saine et équilibrée.

Une commission « menus » regroupant l'adjointe en charge de la vie scolaire, la directrice générale des services, les directrices ALAE, la responsable de la restauration, l'association des parents d'élèves, la coordinatrice enfance et les éco-délégués, est réunie avant chaque période de vacances, pour échanger sur les menus et les valider.

Ce service participe pleinement à l'éducation au goût et à la sensibilisation à une bonne nutrition, conformément aux objectifs du Projet Éducatif.

Les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire

❖ **ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)**

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École est un service périscolaire municipal essentiel, qui prend en charge les enfants des écoles maternelle et élémentaire en dehors des heures de classe.

Il fonctionne le matin avant l'école, pendant la pause déjeuner, le soir après les cours et les mercredis après-midi.

Ce service offre un encadrement éducatif et ludique pour les enfants, leur permettant de s'engager dans diverses activités.

Le matin, les enfants sont accueillis en douceur avec des jeux calmes.

Le midi, l'ALAE assure la prise en charge des enfants pendant le repas et propose des activités. En fin de journée, les enfants participent à des activités qui peuvent être manuelles, créatives ou sportives, avant le retour des parents.

Pendant les mercredis après-midi, les enfants participent à des activités diversifiées et souvent organisées autour d'une thématique. Ces activités sont conçues pour être à la fois ludiques et éducatives. Elles peuvent inclure des grands jeux en extérieur, des ateliers de bricolage ou de cuisine, des activités sportives (ballons, parcours d'agilité), ou des temps de création artistique. C'est également l'occasion de réaliser des projets qui se déroulent sur plusieurs mercredis.

Chaque école est dotée d'un Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) avec ses propres locaux.

Effectifs moyens accueillis :

Moins de 6 ans	Effectifs moyens en 2021-2022	Effectifs moyens en 2024-2025
Accueil du matin	70	65
Accueil de la pause méridienne	142	147
Accueil du soir	86	81
Accueil du mercredi midi	65	73
Accueil du mercredi après-midi	45	55

Plus de 6 ans	Effectifs moyens en 2021-2022	Effectifs moyens en 2024-2025
Accueil du matin	82	68
Accueil de la pause méridienne	295	270
Accueil du soir	195	172
Accueil du mercredi midi	109	100
Accueil du mercredi après-midi	68	56

❖ **ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bouloc est une structure municipale qui accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant les périodes de vacances scolaires.

L'objectif principal de l'ALSH est d'offrir un programme riche et varié d'activités de loisirs, en dehors du cadre scolaire.

Chaque journée à l'ALSH est construite autour d'activités ludiques et éducatives encadrées par une équipe d'animateurs.

Les enfants peuvent ainsi participer à des grands jeux d'extérieur, des ateliers créatifs, des activités sportives ou encore des sorties culturelles.

L'ALSH offre aux enfants l'occasion de se faire de nouveaux amis, de développer leur curiosité et leur créativité dans un environnement sécurisé et stimulant.

Effectifs moyens accueillis en 2024-2025 :

Petites vacances	Vacances d'Automne	Vacances de fin d'année	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps
Moins de 6 ans	33	19	29	23
Plus de 6 ans	45	15	38	32
TOTAL Moyen	78	34	67	55

Vacances d'été	Juillet				Aout			
	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
Moins de 6 ans	54	41	48	38	27	17	17	29
Plus de 6 ans	55	38	38	28	21	13	21	32
TOTAL Moyen	109	79	86	66	48	30	38	61

❖ Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)

Le Centre d'Animation Jeunesse de Bouloc est un espace dédié aux adolescents âgés de 11 à 17 ans. Il est géré par l'association Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud (LECGS), dans le cadre d'une délégation de service public de la part de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF).

Il propose un éventail d'activités pendant les périodes périscolaires et les vacances scolaires. L'objectif du CAJ est d'offrir aux jeunes un lieu d'épanouissement, de socialisation et de participation à la vie locale.

C'est un endroit où les jeunes peuvent se retrouver pour jouer, discuter et se détendre, mais aussi s'impliquer dans des projets.

Les animateurs du CAJ accompagnent les adolescents dans la mise en place d'activités qu'ils ont choisies eux-mêmes, comme des sorties culturelles, des activités sportives ou des ateliers créatifs.

C'est un espace qui encourage l'autonomie et la responsabilité des jeunes.

109 jeunes ont fréquenté le CAJ sur l'année 2024-2025. En moyenne 15 jeunes sont présents sur les mercredis, 8 sur les samedis et entre 15 et 25 jeunes sur les périodes de vacances.

Les associations locales

La municipalité a établi une collaboration structurée avec un réseau riche et diversifié de 51 associations œuvrant sur le territoire. Ce partenariat inclut notamment :

- Les associations de parents d'élèves (comme la FCPE), garantes du lien entre l'école, la famille et les activités périscolaires.
- Les associations sportives et culturelles, qui apportent leur expertise thématique pour diversifier et enrichir les parcours éducatifs.
- Les commerçants, contribuant à l'animation et à l'intégration de la jeunesse dans la vie de la cité.

De nombreux partenariats sont d'ores et déjà formalisés et d'autres sont activement en cours de mise en œuvre, témoignant d'une démarche évolutive et d'une volonté d'optimisation constante au service de la réussite éducative.

Les services municipaux

La mairie de Bouloc est un acteur central. Elle regroupe différents services, partenaires au quotidien : le service administratif, les services techniques, la bibliothèque, le C.C.A.S, la police municipale et le service communication.

Les dispositifs existants

❖ **Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité** « Pour s'épanouir et réussir à l'école »

L'accompagnement à la scolarité, appelé aussi CLAS, favorise l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité. En valorisant les acquis de l'enfant, il permet de renforcer son autonomie, de susciter son intérêt pour l'apprentissage tout en favorisant son implication dans la vie collective.

Il est gratuit pour les familles.

Il prend la forme des deux ateliers hebdomadaires d'une durée d'1h30 chacun, les mardis et vendredis scolaires, de 16h00 à 17h30.

Ces deux ateliers sont centrés sur :

- L'organisation du travail scolaire et l'apport méthodologique dans l'aide aux devoirs pour favoriser la confiance en soi et l'autonomie,
- L'ouverture culturelle par le biais de jeux éducatifs ou de productions écrites, visuelles et manuelles,
- Des temps d'échanges et de rencontre avec les parents.

Ce n'est pas un temps pour faire les devoirs.

Ce dispositif est destiné aux enfants, du CP au CM2, qui ont besoin d'un accompagnement passager dans leur scolarité.

Les parents peuvent y trouver des conseils et des ressources pour mieux comprendre la scolarité de leur enfant, et pouvoir s'y impliquer. Les familles sont régulièrement invitées à participer à des rencontres thématiques.

Porté par la mairie de Bouloc, le dispositif CLAS est subventionné par la CAF 31. Un grand MERCI aux deux partenaires indispensables à ce projet : l'ALAE et l'école élémentaire Antoine Bernès de Bouloc.

❖ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le CMJ est un acteur essentiel de la vie démocratique locale, offrant aux jeunes de Bouloc une voix pour exprimer leurs idées et participer activement à la construction de leur ville.

S'inscrivant dans la continuité des objectifs du Projet Éducatif Territorial (PEDT), le CMJ a pour vocation de développer la citoyenneté, la solidarité et le sens des responsabilités. Il permet aux adolescents de s'impliquer dans des projets concrets, qu'il s'agisse d'actions environnementales, d'organisation d'événements culturels ou de propositions pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce conseil est animé et encadré par l'adjointe en charge de l'enfance et le conseiller délégué à l'enfance. La coordinatrice les accompagne pour la mise en œuvre.

En travaillant en partenariat avec la municipalité et les autres acteurs éducatifs, le CMJ concrétise l'ambition du PEDT de former des citoyens éclairés et engagés.



1.3 L'organisation des temps de l'enfant

L'organisation des temps de l'enfant est au cœur du Projet Éducatif de Territoire, car elle vise à **créer une harmonie entre les différents moments de sa vie** : le temps scolaire, le temps périscolaire et les temps de loisirs.

Il ne s'agit pas d'ajouter des activités, mais de les articuler de manière cohérente pour respecter le rythme de l'enfant et favoriser son bien-être et son développement.

Le rythme scolaire des écoles de Bouloc suit le calendrier scolaire national français, qui est géré par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les élèves ont cours sur une semaine de quatre jours et demi. Cela signifie qu'il y a des cours le lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que le mercredi matin.

Chaque journée d'école est généralement composée de périodes d'enseignement entrecoupées de pauses et d'une pause déjeuner.

Les grandes vacances d'été, les vacances d'Automne, de fin d'année, d'hiver et de printemps sont communes à toute la France, bien que les dates précises pour les vacances d'hiver et de printemps varient en fonction de la zone académique (Bouloc est dans la Zone C).

Voici l'organisation d'une semaine en maternelle :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALAE 7h30 / 8h50	ALAE 7h30 / 8h50	ALAE 7h30 / 8h50	ALAE 7h30 / 8h50	ALAE 7h30 / 8h50
Temps scolaire 9h00 / 12h00	Temps scolaire 9h00 / 12h00	Temps scolaire 9h00 / 12h00	Temps scolaire 9h00 / 12h00	Temps scolaire 9h00 / 12h00
Pause méridienne 12h00 / 14h00	Pause méridienne 12h00 / 14h00	ALAE 12h / 19h	Pause méridienne 12h00 / 14h00	Pause méridienne 12h00 / 14h00
Temps scolaire 14h00 / 16h15	Temps scolaire 14h00 / 16h15		Temps scolaire 14h00 / 16h15	Temps scolaire 14h00 / 16h15
ALAE 16h15 / 19h00	ALAE 16h15 / 19h00		ALAE 16h15 / 19h00	ALAE 16h15 / 19h00
APC 12h10 / 12h40	APC 12h10 / 12h40		APC 12h10 / 12h40	APC 12h10 / 12h40

Voici l'organisation d'une semaine en élémentaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALAE matin 7h30 / 8h35	ALAE 7h30 / 8h35	ALAE 7h30 / 8h35	ALAE 7h30 / 8h35	ALAE 7h30 / 8h35
Temps scolaire 8h35 / 11h45	Temps scolaire 8h35 / 11h45	Temps scolaire 8h35 / 11h45	Temps scolaire 8h35 / 11h45	Temps scolaire 8h35 / 11h45
Pause méridienne 11h45 / 13h25	Pause méridienne 11h45 / 13h25	ALAE 11h45 / 19h	Pause méridienne 11h45 / 13h25	Pause méridienne 11h45 / 13h25
Temps scolaire 13h25 / 15h45	Temps scolaire 13h25 / 15h45		Temps scolaire 13h25 / 15h45	Temps scolaire 13h25 / 15h45
ALAE soir 15h45 / 19h00	ALAE 15h45 / 19h00		ALAE 15h45 / 19h00	ALAE 15h45 / 19h00
APC 15h45 / 16h30	CLAS 16h00 / 17h30		APC 15h45 / 16h30	CLAS 16h00 / 17h30
Bus : Arrivée 8h35 Départ 16h40		Bus : Arrivée 8h35 Départ 12h00	Bus : Arrivée 8h35 Départ 16h40	

La journée type en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est généralement structurée autour d'activités variées, de moments de repas et de temps libres. Voici à quoi ressemble une journée pour un enfant :

- Accueil du matin (7h30 - 9h30) : Les enfants arrivent progressivement et sont accueillis par les animateurs. C'est un moment de jeu libre et de retrouvailles, souvent autour de jeux de société, de dessins ou de discussions calmes.
- Temps d'activités (9h30 - 11h30) : C'est le cœur de la matinée. Les animateurs proposent des activités manuelles, des grands jeux en extérieur (chasse au trésor, olympiades), des initiations aux sports ou des ateliers créatifs.
- Accueil du midi (11h30-12h00) : Accueil des responsables légaux, les enfants peuvent arriver ou partir.
- Repas (12h00 - 13h30) : Le déjeuner se déroule au restaurant scolaire. C'est un moment convivial où les enfants mangent ensemble, suivi d'un temps calme ou de jeux plus doux pour la digestion.
- Accueil de l'après-midi(13h15-14h00) : Accueil des responsables légaux, les enfants peuvent arriver ou partir.
- Temps d'activités de l'après-midi (14h00 - 16h00) : Les activités reprennent, souvent axées sur un projet spécifique ou une thématique.
- Goûter (16h00 - 16h30) : C'est un moment de pause et de rassemblement pour reprendre des forces.
- Départ et jeux libres (16h30 – 19h00) : Les enfants ont à nouveau un temps de jeu libre en attendant l'arrivée de leurs responsables légaux, dans une ambiance détendue.

2. La mise en œuvre du PEdT : notre projet éducatif

Les axes éducatifs, les actions envisagées et les indicateurs d'évaluation sont les trois piliers du PEdT :

- Axes éducatifs : Il s'agit des grandes orientations stratégiques. Ils sont formulés sous forme d'objectifs généraux.
- Actions envisagées : Ce sont les actions concrètes et spécifiques qui découlent de chaque axe. Elles doivent être précises et réalisables. Elles seront travaillées sous la forme de fiche action avec tous les partenaires.
- Indicateur d'évaluation : C'est ce qui permettra de mesurer l'impact des actions. Un bon indicateur est quantifiable et vérifiable.

2.1 Les axes éducatifs du PEdT

Axe 1 : Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant

Cet axe ne se limite pas à la simple infrastructure physique. Il s'agit de créer un cadre de vie et d'apprentissage qui favorise l'épanouissement global de l'enfant. Cela englobe le **bien-être physique et psychologique**, la **sécurité**, et la **stimulation**.

L'objectif est de s'assurer que l'enfant se sente en confiance, qu'il soit à l'école, au centre de loisirs ou en dehors, pour qu'il puisse explorer, jouer et interagir positivement avec les autres.

L'environnement doit être pensé pour encourager la curiosité, l'autonomie et le respect du cadre de vie.

Axe 2 : Assurer la continuité éducative

La continuité éducative est le fil conducteur qui relie tous les moments de la vie de l'enfant. Cet axe vise à garantir une cohérence entre les différents temps éducatifs (scolaire, périscolaire et familial) et les lieux.

Il s'agit de **fluidifier les transitions** entre les cycles (par exemple, de la maternelle à l'élémentaire) et de **favoriser la communication et la collaboration** entre tous les acteurs éducatifs : parents, enseignants, animateurs, etc.

L'idée est que l'enfant vive une expérience éducative sans rupture, où les apprentissages et les valeurs se renforcent mutuellement, quel que soit l'environnement.

Axe 3 : Promouvoir la citoyenneté

Cet axe a pour but de former les enfants à devenir des **citoyens responsables et éclairés**. Il ne s'agit pas seulement d'enseigner des règles, mais de les aider à comprendre le sens des valeurs de la République : **liberté, égalité, fraternité et laïcité**.

Le PEdT doit offrir des opportunités de développer **l'esprit critique**, le **sens de l'engagement**, et le **respect d'autrui**. L'enfant doit apprendre à vivre en groupe, à exprimer son opinion tout en écoutant celle des autres, et à participer activement à la vie collective. Cela se traduit par une sensibilisation aux droits et aux devoirs, ainsi qu'à la participation à la vie de leur commune.

2.2 Les modalités de mise en œuvre

Les actions envisagées pour chaque axe et leurs indicateurs d'évaluation

Objectifs / axe éducatifs	Actions envisagées	Indicateurs d'évaluation	
		Indicateurs de résultat (qualitatif)	Indicateurs de réalisation (quantitatif)
Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant Le PEdT doit être un levier pour le développement global de l'enfant, bien au-delà des apprentissages scolaires.	Développer les compétences L'objectif est de proposer des activités qui renforcent l'autonomie, l'esprit critique, la créativité et la coopération.	Ressentis des enfants : ⇒ Questionnaires et entretiens : Demander aux enfants ce qu'ils aiment ou n'aiment pas, ce qu'ils ont appris, s'ils se sentent en sécurité et écoutés. ⇒ Observations directes : Observer les enfants en situation de jeu libre et dans le cadre des activités pour évaluer leur degré d'engagement, leur créativité, leur capacité à coopérer, etc. ⇒ Créations d'enfants : Les productions (dessins, textes, constructions, spectacles) peuvent être un excellent reflet de leur développement et de leur épanouissement.	Taux de participation aux activités : ⇒ Nombre d'enfants inscrits aux activités périscolaires ou extrascolaires. ⇒ Taux d'assiduité sur l'année. ⇒ Répartition des inscriptions par type d'activité (culturelle, sportive, scientifique, etc.).
	Favoriser l'inclusion Un PEdT de qualité doit être accessible à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, issus de milieux défavorisés ou de cultures différentes.	Retours des parents : ⇒ Enquêtes de satisfaction : Questionner les parents sur leur perception du PEdT, l'impact des activités sur leur enfant, la qualité de l'accueil et de la communication. ⇒ Témoignages et discussions : Recueillir des anecdotes et des retours verbaux lors des temps d'échange.	Données sur la fréquentation et l'inclusion : ⇒ Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis et intégrés. ⇒ Répartition des enfants selon le quotient familial ou l'origine géographique pour s'assurer que l'offre est accessible à tous. ⇒ Nombre de nouveaux inscrits par an.
	Contribuer au bien-être L'enfant doit se sentir bien et en sécurité. Le PEdT doit promouvoir des valeurs de respect, d'écoute et de bienveillance. L'objectif est de créer un environnement où chaque enfant se sent libre d'être lui-même.	Évaluation des professionnels : ⇒ Bilans d'équipe : Les réunions de coordination et de bilan permettent aux animateurs et aux enseignants de partager leurs observations sur l'évolution des enfants, les réussites et les difficultés rencontrées. ⇒ Auto-évaluation : Les professionnels peuvent être invités à évaluer la pertinence des activités, l'atteinte des objectifs pédagogiques et la qualité de leur collaboration.	Suivi des ressources et des moyens : ⇒ Nombre d'activités proposées et leur durée. ⇒ Taux d'encadrement (nombre d'animateurs par enfant) par rapport aux normes. ⇒ Taux de participation des professionnels (enseignants, animateurs) aux réunions de coordination.
		Qualité des partenariats : ⇒ Pertinence des actions : Évaluer si les activités proposées par les partenaires (associations culturelles ou sportives) sont en adéquation avec les objectifs du PEdT et les besoins des enfants. ⇒ Satisfaction des partenaires : Leurs retours sur la facilité des échanges, la clarté des projets et la reconnaissance de leur travail sont de bons indicateurs de la qualité de la collaboration.	Indicateurs indirects liés au bien-être (à croiser avec des données qualitatives) : ⇒ Taux d'absentéisme non justifié à l'école. ⇒ Nombre d'incidents, de conflits ou de sanctions recensés.

Assurer la continuité éducative L'un des objectifs fondamentaux du PEdT est de créer une véritable continuité dans les parcours éducatifs de l'enfant.	Cohérence entre les temps Le PEdT doit harmoniser les projets et les actions entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. L'enfant ne devrait pas passer d'un monde à l'autre sans transition. Renforcer la coopération avec les associations culturelles et sportives Coordination des acteurs Le PEdT réunit les éducateurs, les enseignants, les animateurs, les familles et les partenaires associatifs. L'objectif est de mettre en place des temps de concertation réguliers pour échanger sur les pratiques et les projets. Soutien à la parentalité Le soutien à la parentalité est un enjeu majeur. En plus d'accueillir les enfants, l'ALAE est un véritable lieu d'échange et de ressources pour les familles. L'objectif est de créer un partenariat solide, où parents et professionnels partagent une vision commune de l'éducation.	Perception des acteurs : ⇒ Entretiens et questionnaires : Recueillir le ressenti des enseignants, des animateurs et des parents sur la qualité de la collaboration. Sont-ils satisfaits des échanges ? La communication est-elle fluide et efficace ? ⇒ Observations : Observer les interactions entre les professionnels pendant les temps de transition pour évaluer le partage d'informations et la fluidité des passages. Expérience des enfants : ⇒ Groupes de parole avec les enfants : Questionner les enfants sur leur ressenti face aux transitions entre l'école et les autres activités. Se sentent-ils à l'aise ? Y a-t-il des changements qui les perturbent ? ⇒ Observation du comportement : Observer la capacité des enfants à se repérer dans les différents espaces et temps éducatifs, et leur autonomie à s'approprier les règles de chaque lieu. Cohérence des projets éducatifs : ⇒ Analyse des projets : Évaluer dans quelle mesure les projets pédagogiques des écoles et les projets éducatifs des structures périscolaires sont complémentaires. Les thèmes ou les valeurs éducatives se retrouvent-ils d'un temps à l'autre ? Impact sur la parentalité : ⇒ Retour des parents : Recueillir les avis des familles sur leur implication dans le PEdT. Se sentent-ils informés et reconnus comme des partenaires ? La continuité leur semble-t-elle bénéfique pour leur enfant ?	Participation des acteurs : ⇒ Nombre de réunions du comité de pilotage et de groupes de travail thématiques organisées par an. ⇒ Nombre d'acteurs (enseignants, animateurs, parents, associations) ayant participé aux réunions. ⇒ Taux de participation des enseignants aux temps de concertation entre l'école et le périscolaire. ⇒ Nombre de projets réalisés impliquant les familles Mise en place des outils de liaison : ⇒ Nombre de projets communs (pédagogiques, d'activités) réalisés entre l'école et les structures périscolaires/extrascolaires. ⇒ Nombre d'outils de communication partagés mis en place (cahier de liaison, plateformes numériques, etc.). Organisation des transitions : ⇒ Nombre de visites de passerelle organisées ⇒ Nombre d'incidents signalés pendant les temps de transition (entrée/sortie de l'école, pause méridienne).
---	---	---	--

Promouvoir la citoyenneté et le lien social Le PEdT est un formidable outil pour apprendre aux enfants à vivre ensemble et à devenir des citoyens responsables.	Participer à la vie locale L'objectif est de sensibiliser les enfants à leur environnement et de les encourager à s'engager. Cela peut se traduire par des projets liés au développement durable, à la préservation du patrimoine local ou à l'organisation d'événements publics. Prévenir les discriminations Le PEdT doit promouvoir le respect de l'autre, la tolérance et la lutte contre les stéréotypes. Des activités de sensibilisation peuvent être mises en place pour aborder ces thématiques de manière adaptée à chaque tranche d'âge.	Observation du comportement des enfants : ⇒ Qualité des interactions entre les enfants (entraide, respect des règles, gestion des conflits). L'observation des jeux de groupe et des temps libres peut être très révélatrice. ⇒ Degré d'autonomie et de prise d'initiative des enfants dans le choix et la réalisation des projets collectifs. Perception des enfants : ⇒ Entretiens et groupes de parole : Demander aux enfants s'ils se sentent utiles, s'ils ont l'impression de compter et d'avoir un impact sur leur environnement. ⇒ Analyse des productions : Les créations des enfants (dessins, écrits, chansons) peuvent refléter leur compréhension des notions de citoyenneté, de solidarité ou de respect de l'autre. Retours des familles et des partenaires : ⇒ Témoignages : Recueillir des anecdotes de parents qui ont observé un changement dans le comportement de leur enfant à la maison (plus d'empathie, meilleure gestion des frustrations). ⇒ Satisfaction des partenaires locaux : Mener des entretiens avec les associations et les structures partenaires pour évaluer la qualité des échanges et l'impact de la collaboration sur leurs propres objectifs. Cohérence des projets : ⇒ Analyse de la pertinence des actions au regard des valeurs du PEdT. Les activités proposées encouragent-elles véritablement la coopération, le respect et l'ouverture d'esprit ?	Participation des enfants aux instances de décision : ⇒ Nombre d'enfants qui participent à un conseil d'enfants ou un conseil de jeunes. ⇒ Nombre de projets proposés et/ou réalisés par ces instances. Actions et projets citoyens : ⇒ Nombre d'événements publics ouverts aux familles et aux habitants ⇒ Nombre de projets intergénérationnels mis en place ⇒ Nombre de projets d'éducation à l'environnement Partenariats et collaborations : ⇒ Nombre de partenariats créés ou renforcés avec des associations locales (sportives, culturelles, caritatives). ⇒ Nombre de sorties culturelles et de visites de lieux d'intérêt citoyen (mairie, monuments historiques, musées).
--	---	--	--

La démarche d'accessibilité pour tous

La démarche d'accessibilité pour tous est une priorité au cœur de notre PEdT. Nous nous engageons à offrir un accueil inclusif et adapté à chaque enfant, quelles que soient ses particularités.

Pour cela, nos **équipes sont sensibilisées et formées** à la prise en charge des besoins spécifiques, qu'ils soient liés à un handicap ou à d'autres difficultés. Notre objectif est de permettre à chaque enfant de participer pleinement aux activités proposées. Cette démarche se concrétise par l'aménagement de nos espaces d'accueil, l'adaptation des supports pédagogiques et la mise en place de projets individualisés, en collaboration étroite avec les familles. L'accessibilité est pour nous un levier pour garantir l'égalité des chances et favoriser l'épanouissement de tous.

Dans un souci d'équité et d'accessibilité pour toutes les familles, la commune de Bouloc a mis en place une **politique tarifaire solidaire** pour l'ensemble des services périscolaires et de loisirs.

Les tarifs appliqués sont modulés en fonction du quotient familial, calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette approche garantit que le coût des activités n'est pas un frein à la participation des enfants et des jeunes, quelles que soient les ressources de leurs parents.

L'action « repas à 1€ » est reconduite pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 600.

Le CCAS de la commune propose aussi, aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1050€, un « chèque loisirs » d'une valeur de 2€ par journée de présence en ALSH et une participation variable en fonction du quotient familial, pouvant aller jusqu'à 50€/an pour les sorties et les séjours.

L'accessibilité de nos services ne se limite pas à la seule tarification. Elle s'appuie également sur une **communication** claire, transparente et multi-support.

L'objectif est de garantir que toutes les familles, quel que soit leur accès à l'information, soient pleinement informées des services proposés, des modalités d'inscription et des activités.

Pour cela, toutes nos communications (affiches, flyers, plaquettes, ...) sont diffusées via des canaux variés : une communication numérique via le site web de la mairie, le Portail Famille (plateforme en ligne), les réseaux sociaux de la commune, les outils numériques des écoles (ENT et Educartable) une signalétique physique au sein des écoles, des mairies et des ALAE-ALSH, et un contact direct par l'équipe d'animation.

Cette stratégie globale assure une information complète et en temps réel, renforçant ainsi la proximité et le lien de confiance avec les familles et les jeunes.

La qualité de l'encadrement et des activités

La qualité de l'encadrement et des activités est une priorité majeure pour la commune de Bouloc. Elle est garantie par des **équipes d'animation qualifiées et formées**, majoritairement titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

La formation continue des équipes est un pilier essentiel. Des formations thématiques ou de professionnalisation sont régulièrement proposées aux animateurs.

Ces formations sont conçues pour permettre aux animateurs de :

- ✓ Actualiser leurs compétences en matière d'encadrement, de sécurité ou de réglementation.
- ✓ Se spécialiser sur des thèmes précis comme l'accueil des enfants en situation de handicap, la médiation, l'inclusion ou encore la gestion de projets collectifs.
- ✓ Développer de nouvelles pratiques d'animation et enrichir leur panel d'activités pour les enfants et les jeunes.

Ces formations sont essentielles pour garantir un encadrement de haute qualité, qui évolue avec les besoins des enfants et les enjeux éducatifs.

Afin d'assurer un encadrement de qualité supérieure et un suivi plus individualisé de chaque enfant, la commune a fait le choix d'appliquer des **taux d'encadrement encore plus souples** que ceux exigés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour l'ALAE maternel (hors mercredi), nous positionnons 1 animateur pour 12 enfants.

Pour l'ALAE élémentaire (hors mercredi), nous positionnons 1 animateur pour 16 enfants.

Sur les mercredis et durant l'ALSH, nous positionnons 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Cet encadrement rigoureux permet d'assurer la sécurité des enfants, tout en offrant des **activités riches et variées**, pensées pour favoriser leur épanouissement, leur créativité et leur autonomie, en accord avec le projet pédagogique du territoire.

En perpétuel renouvellement, la proposition des activités s'adapte au contexte et aux publics accueillis. Afin de répondre au mieux aux besoins évolutifs des enfants et des jeunes, les équipes d'animation conçoivent en permanence des activités et des formats d'accueil innovants, tout en ajustant le fonctionnement des services.

Notre projet éducatif encourage la **participation active des enfants** à la vie de la structure. Les animateurs sollicitent régulièrement leurs idées et leurs envies afin qu'ils proposent eux-mêmes les activités de leur choix. Cette démarche leur permet de développer leur autonomie, de s'impliquer dans le fonctionnement des services et de construire un projet qui leur ressemble, en lien avec leurs centres d'intérêt.

La coéducation et les partenariats

Le développement de notre PEdT repose sur un **partenariat solide et une relation de confiance** avec l'ensemble des acteurs : les familles, les services éducatifs, les écoles et les associations locales.

La coéducation est au cœur de cette démarche : elle place l'enfant au centre d'un lien constant entre tous ces acteurs pour garantir son épanouissement.

Afin de créer une véritable continuité éducative, nous mettons en place des **actions partagées** et des **projets communs** qui décroisonnent les différents temps et lieux de vie de l'enfant.

Ces initiatives, pensées et réalisées en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires, renforcent le lien entre les équipes et donnent du sens au parcours de chaque enfant. Par exemple, un projet peut être initié à l'école, se poursuivre pendant les activités périscolaires et s'achever lors d'une sortie culturelle ou sportive en partenariat avec une association locale.

L'objectif est de bâtir un projet commun où chacun est impliqué dans le parcours de l'enfant et où l'humain est au cœur de toutes nos actions.

En **complémentarité avec l'école**, les activités périscolaires constituent un appui et une ouverture ludique sur l'apprentissage scolaire. En lien avec les projets d'école, ce PEdT a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs et de donner de la cohérence à l'action éducative menée sur le territoire.

3. L'évaluation et le pilotage du PEdT

3.1 Le pilotage du PEdT

Les instances de gouvernance

a) Rôle et importance du **Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage (ou COPIL) est l'instance de décision et d'orientation stratégique du PEdT. Son rôle est de garantir la vision d'ensemble et la cohérence du projet. Il est composé des représentants politiques (élus) et institutionnels. Il est animé par l'élue référente et la coordinatrice PEdT.

Ces missions principales sont :

- Définition des orientations stratégiques : Il définit les grands axes et les objectifs éducatifs du PEdT. C'est à ce niveau que l'on valide les priorités politiques et éducatives du territoire.
- Prise de décisions majeures : Il valide les actions, les partenariats et l'allocation des ressources (budgets, moyens humains, etc.).
- Suivi et évaluation : Il supervise la mise en œuvre globale du projet et évalue si les objectifs fixés sont atteints.
- Coordination des partenaires : Il rassemble les différents acteurs (élus, représentants de l'Éducation Nationale, de la CAF, des parents, etc.) pour s'assurer que leurs actions s'inscrivent dans une démarche cohérente.

b) Rôle du **Comité technique**

Le Comité technique (ou COTECH), quant à lui, est l'instance opérationnelle et de mise en œuvre. Son rôle est de traduire les orientations du COPIL en actions concrètes et de coordonner le travail de terrain à travers la mise en œuvre du PEdT. Il est composé par les techniciens, les professionnels et les acteurs de terrain. Il est animé par la coordinatrice PEdT.

Ces missions principales sont les suivantes :

- Mise en œuvre des actions : Il s'assure de la réalisation des actions définies par le COPIL. C'est le lieu où les professionnels échangent sur les détails pratiques de la mise en œuvre.
- Coordination des équipes : Il favorise la communication et la collaboration entre les différents professionnels (animateurs, enseignants, etc.).
- Résolution des difficultés de terrain : Il identifie les problèmes et les obstacles qui peuvent survenir au quotidien et propose des solutions.
- Préparation du COPIL : Il prépare les dossiers, les bilans intermédiaires et les propositions qui seront ensuite présentés au Comité de pilotage pour validation.

c) Rôle de la **coordinatrice PEdT**

La coordinatrice du PEdT est le pivot stratégique et opérationnel qui assure la cohérence et l'efficacité de cette démarche. Son rôle est d'être le lien essentiel entre le Comité de pilotage (COPIL), qui définit les grandes orientations politiques, et le Comité technique (COTECH), qui se charge de la mise en œuvre sur le terrain. Elle s'assure que les décisions stratégiques du COPIL sont fidèlement traduites en actions concrètes et réalisables par le COTECH, en facilitant la communication et la collaboration entre tous les acteurs. Elle prépare les réunions, synthétise les informations et veille au bon déroulement des actions, en étant la garante de la bonne articulation entre la vision et la réalité du terrain.

L'articulation avec les dispositifs existants

a) Articuler le PEdT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG, Convention Territoriale Globale, portée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF), est un accord-cadre qui vise à coordonner l'ensemble des politiques sociales et familiales sur le territoire. Elle sert de cadre stratégique global pour toutes les actions en direction des familles.

L'articulation entre le Projet Éducatif de Territoire et la Convention Territoriale Globale est essentielle. Elle permet d'assurer la cohérence, la pertinence et l'efficacité du PEdT en l'intégrant à la politique globale du territoire en matière de familles et de jeunesse.

Cohérence et efficacité :

La CTG est un cadre stratégique qui définit les grandes orientations et priorités du territoire. En s'inscrivant dans ce cadre, le PEdT ne travaille pas de manière isolée, mais contribue directement aux objectifs partagés par la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cela crée une synergie qui maximise l'impact des actions.

Optimisation des ressources :

L'articulation permet d'éviter les doublons et d'optimiser les moyens. Par exemple, si la CTG met l'accent sur l'inclusion et le handicap, le PEdT peut mettre en œuvre des actions concrètes en sachant que des partenaires clés partagent le même objectif.

- Axe 1 de la CTG : Inclusion et Handicap

⇒ Lien avec le PEdT : Cet axe se connecte directement à l'objectif du PEdT de "Favoriser l'inclusion". La CTG vise à "connaître les ressources existantes" et à "accompagner les équipes à l'accueil des enfants à besoins spécifiques". Le PEdT est l'outil qui concrétise ces intentions en proposant des actions comme des ateliers ou des formations.

- Axe 2 de la CTG : Un accueil pour tous et un accès équitable aux services

⇒ Lien avec le PEdT : Cet axe de la CTG se lie à l'objectif du PEdT de "Favoriser l'inclusion". La CTG propose de "réfléchir sur l'offre de service jeunesse sur le territoire" et de créer une "action publique itinérante". Le PEdT peut mettre en œuvre ces actions pour garantir que des services de qualité soient accessibles à tous les enfants, peu importe leur lieu de résidence.

- Axe 3 de la CTG : Citoyenneté, vivre ensemble et implication dans la vie locale

⇒ Lien avec le PEdT : Cet axe s'articule directement avec les objectifs du PEdT de "Promouvoir la citoyenneté et le lien social" et d'"Assurer la continuité éducative". La CTG vise à "créer du lien et du partage" en organisant des "passerelles petite enfance / enfance et enfance / jeunesse". Le PEdT est le plan d'action qui garantit la bonne coordination de ces passerelles.

- Axe 4 de la CTG : Soutien à la fonction parentale

⇒ Lien avec le PEdT : Cet axe de la CTG est en lien avec l'objectif du PEdT de "Contribuer au bien-être" des enfants. La CTG propose de "promouvoir le LAEP" et d'"organiser des conférences débats, cafés des parents". Le PEdT est l'outil qui définit le contenu de ces actions pour qu'elles répondent aux besoins des familles.

b) Articuler le PEdT et le Plan Mercredi

Le **Plan Mercredi** est un label national qui vise à garantir la qualité éducative des accueils de loisirs du mercredi. Il offre un cadre de référence pour organiser des activités éducatives de qualité.

Axes de la charte Plan Mercredi	Objectifs du PEdT	Mise en œuvre et activités	Indicateurs d'évaluation
La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant	Assurer la continuité éducative	Mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les thématiques abordées à l'école. Organiser des visites de passerelles entre les structures	Nombre de projets pédagogiques communs avec les écoles. Nombre de visites de passerelles organisées. Analyse des pratiques des professionnels pour évaluer la cohérence des projets éducatifs.
L'accueil de tous les publics (enfants et familles)	Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant	Mettre en place des activités inclusives pour les enfants en situation de handicap (en lien avec l'Axe 1 de la CTG). Proposer des activités qui sensibilisent à la diversité et à la tolérance.	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis et intégrés. Mesure de la satisfaction des familles via des enquêtes.
La mise en valeur de la richesse des territoires	Promouvoir la citoyenneté et le lien social	Organiser des projets en partenariat avec des associations pour découvrir les activités locales (en lien avec l'Axe 3 de la CTG). Mettre en place des projets citoyens pour la préservation de l'environnement ou la participation à des événements publics.	Nombre de partenariats créés ou renforcés avec des associations locales. Nombre de projets réalisés par les enfants pour leur environnement.
Le développement d'activités éducatives de qualité	Toute la transversalité du PEDT	S'appuyer sur un projet pédagogique qui développe les compétences (créativité, coopération) de l'enfant. Utiliser les retours des parents pour adapter les activités (en lien avec l'Axe 4 de la CTG).	Qualité de l'observation du comportement des enfants durant les activités. Taux de participation des familles et des partenaires aux réunions. Nombre d'ateliers parents-enfants organisés.

3.2 La démarche d'évaluation

L'évaluation de ce PEdT est un processus continu et partagé, essentiel pour mesurer l'atteinte des objectifs et ajuster nos actions. Elle se fera en étroite collaboration au sein du comité technique.

Cette démarche s'appuie sur deux types d'indicateurs complémentaires :

- Les indicateurs de réalisation (quantitatifs) : Ces indicateurs mesurent l'activité du PEdT. Ils répondent à la question "Combien a-t-on fait ?". Par exemple, le nombre de réunions de travail organisées, le nombre de participants aux activités ou le nombre de projets réalisés. Ils sont la preuve tangible que les actions sont bien mises en œuvre sur le terrain.
- Les indicateurs de résultat (qualitatifs) : Ces indicateurs mesurent l'impact de nos actions sur les enfants et les familles. Ils répondent à la question "Qu'est-ce que cela a produit ?". Par exemple, le recueil du ressenti des enfants via des entretiens, le retour des parents via des enquêtes, ou l'observation du comportement des enfants (entraide, gestion des conflits). Ils permettent de comprendre si nos actions ont eu l'effet désiré et si les objectifs ont été atteints.

L'analyse conjointe de ces indicateurs, réalisée lors de nos bilans, est la clé pour une évaluation pertinente. Elle permet de confronter le volume de nos actions à leur impact réel. Ce n'est qu'en comparant les données quantitatives et qualitatives que nous pourrions collectivement ajuster notre projet, renforcer les actions efficaces et en repenser d'autres, pour garantir que notre PEDT reste pertinent et au service de l'épanouissement de tous les enfants.

Annexes

Les fiches actions

L'utilisation de **fiches d'action** est essentielle pour la mise en œuvre et le suivi de notre Projet Éducatif de Territoire. Ces documents ne sont pas de simples formalités administratives, mais des outils stratégiques qui transforment nos grandes orientations en actions concrètes et bien définies. Chaque fiche permet de clarifier les objectifs, d'identifier les responsables et de suivre les progrès, assurant ainsi la cohérence et l'efficacité de notre démarche.

Cependant, un PEdT ne peut réussir sans une **collaboration forte et continue** de tous ses partenaires.

Le travail conjoint des parents, des équipes éducatives, des associations et des élus est la clé de voûte de notre projet. En œuvrant ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces fiches, nous partageons une **vision commune**, coordonnons nos efforts et valorisons l'expertise de chacun.

Cette approche collaborative garantit la transparence et le succès de nos actions, en transformant de simples intentions en réalisations tangibles pour le bien-être de nos enfants.

Des réunions de travail seront mises en place avec le comité technique pour travailler sur ces fiches actions, pour la mise en œuvre et pour l'évaluation.

Une fiche action par objectif et par axe sera travaillée avec tous les acteurs éducatifs lors de temps de travail dédiés.

Ces fiches d'action serviront de feuille de route pour chaque initiative, en rendant les responsabilités et les échéances claires pour tous les partenaires.

Mise en œuvre du PEDT - Mairie de Bouloc - Fiches actions - 2026/2028



MAIRIE DE BOULOC

Axe 1: Favoriser l'épanouissement

Objectif 1: Développer les compétences

Constats		Objectifs opérationnels	
Actions		Étapes clés	
Moyens et partenaires mobilisés	Référent/porteur	Public cible	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	

Synthèse du bilan du précédent PEdT 2022-2025

Bilan général :

Bilan 2022 – 2025	Le PEdT a permis de mettre en place des actions éducatives, culturelles et sportives variées, appréciées des enfants et familles. Les agents soulignent la cohérence des ambitions éducatives avec les moyens disponibles et l'existence d'objectifs clairs. Toutefois, une majorité d'agents (près de 70 %) déclarent ne pas avoir eu une connaissance suffisante du PEdT, révélant un déficit de communication interne. Manque de connaissances des familles sur les actions mises en place par la commune comme le CLAS ou encore les aides exceptionnelles ainsi que sur ce qu'est un PEdT et à quoi il sert. Très bon relationnel avec les écoles. Partenariats quotidiens. Manque d'information sur ce qu'est un PEdT et surtout à quoi il sert ? auprès de tous (élus, partenaires, équipes d'animations, etc...)
Projet à valoriser	Mise en place de projets éducatifs autour du vivre-ensemble, du sport et de la culture. Initiatives favorisant la coopération éducative et l'implication progressive des enfants dans la vie collective (ex. ateliers partagés, activités de découverte). En actions à valoriser il y aurait : - La mise en place du Club des jeunes en partenariat avec le CAJ. Une animatrice du CAJ vient un midi par semaine pour travailler un projet avec les CM2. - Les ateliers du soir en ALAE élémentaire qui se termine par une séance par trimestre avec les familles - Les soirées jeux organisées par les ALAE à destination des familles
Freins identifiés	Manque de communication et d'informations auprès des agents et des familles sur le PEdT et sa mise en œuvre Participation encore insuffisante des partenaires éducatifs, des parents et des associations. Manque de temps pour réaliser un bilan complet auprès de tous les acteurs de ce dernier PEdT car temps imparti court pour travailler correctement le bilan et le prochain. Gros travail à reprendre au début sur la mise en place d'un PEdT, son intérêt et sa mise en œuvre concrète sur le terrain.
Perspectives 2026	Améliorer la communication interne (agents, écoles, partenaires) et externe (familles, habitants) autour du PEdT. Renforcer la coéducation : créer davantage d'espaces de rencontre avec les parents (cafés parents, ateliers parentalité). Promouvoir la citoyenneté à travers des projets concrets : éducation à l'environnement, sensibilisation au respect et à la différence, lutte contre le harcèlement. Développer les partenariats éducatifs (associations culturelles, sportives, partenaires sociaux, etc.) pour enrichir les propositions aux enfants et jeunes. Améliorer les conditions d'accueil (locaux, encadrement, transitions plus fluides entre temps scolaire et périscolaire). Mettre en œuvre le PEdT avec tous les partenaires à travers la création d'un COTECH.

Bilan de l'accueil des personnes en situation de handicap :

Bilan 2022 – 2025	Beaucoup d'enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, identifiés et non identifiés, accueillis. En 2024, 20 enfants avaient une notification AEEH. Les élus ont permis de renforcer les équipes d'animation par 1 animateur en plus sur les temps de vacances pour pouvoir mieux accueillir les enfants à besoins spécifiques. Difficultés cependant à tous les gérer car le nombre augmente. Manque de « professionnels qualifiés » en handicap, malgré les formations multiples des animateurs. Constat d'un manque de prise en charge extérieure pour ces enfants-là et familles « perdues ». Participation des directrices ALAE aux équipes éducatives de chaque enfant sur les écoles. Bonne communication avec les enseignantes Bon relais entre temps école et temps périscolaire Les équipes commencent à atteindre leurs limites. Le lien avec les familles est créé, il faut cependant le consolider. Les équipes de direction les accompagnent et les guident beaucoup car les parents sont en demande de soutien. Cadre bienveillant mis en œuvre pour l'accueil de tous.
Projet à valoriser	Projet « Droit à la différence » en partenariat avec la classe ULIS. L'objectif était d'insuffler et de développer un état d'esprit d'ouverture et d'acceptation à toutes les formes de différences chez les personnes qu'elles soient sur le plan physique, mental, cognitif, culturel, de genre, ... Volet HANDISPORT Ce travail collaboratif école, ALAE et association Handisport 31, a permis de sensibiliser les élèves de l'école élémentaire à des situations de handicap dans le domaine sportif mais pas seulement.
Freins identifiés	Augmentation du nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques et malgré les formations, l'équipe commence à atteindre ses limites d'accueil. Nous n'arrivons pas à répondre à tous les besoins de chacun, certains demandant plus de « soins » en structure spécialisée. Beaucoup de difficultés « psychologiques » de la part des équipes. Comment réagir quand un enfant tape un adulte ?
Perspectives 2026	Formation permanente des équipes et analyse de pratiques Temps de concertation entre directeurs ALAE et élus face aux difficultés grandissantes d'accueil et de face à face avec des enfants en crise, de plus en plus nombreux. Soutien appuyé aux équipes

Bilan de l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Bilan 2022 – 2025	Évolution du nombre d'enfants accueillis sur les temps périscolaire maternels de 10% entre 2023 et 2024 et de 17% sur les temps du mercredi. Baisse des effectifs ALSH car plus de conventions avec certaines communes. Équipe : Plusieurs problèmes rencontrés cette année avec des agents non qualifiés Pas mal de changements, des arrivées, des départs. Rarement l'équipe au complet. Turn-over de l'équipe d'animateurs assez important. La présence sur une période courte d'une animatrice a apporté un vrai renouveau car elle a beaucoup d'expérience. Elle a aidé l'équipe à s'ouvrir sur un regard « animateur ». Elle a montré ce qu'est l'animation avec un grand A. Grands jeux, ateliers ludiques, pédagogie et un petit grain de folie ! Le reste de l'équipe a profité de ses conseils et a évolué grâce à elle. Malheureusement, cette animatrice n'est pas restée longtemps. Projets : • Projet jardin mise en place par une animatrice. Ce projet a commencé en partenariat avec l'association Joie de Vivre. Un Papa maraîcher s'est ajouté au projet, en proposant des plants et des explications sur son métier et le plaisir de faire son jardin. Il s'est gentiment proposé pour faire un vrai jardin en pleine terre. • Continuité du projet sur les émotions, avec l'intervention d'une art thérapeute, qui a proposé différents ateliers permettant aux enfants de décharger leurs émotions. Une dernière séance parents / enfants a été proposée pour finaliser ce projet. • Préparation de la fête ALAE, réflexion, créations avec les enfants, répétitions, décors • Projet graff, pour embellissement de l'ALAE Mercredis : • Beaucoup d'enfants sur le temps du repas puis après-midi plus calme, ce qui permet de proposer autre chose : des grands jeux, des journées à thème, des ateliers demandant plus d'attention... • Activités diverses proposées, jeux sportifs... Relationnel avec les familles : • De mieux en mieux, les familles ont appris à nous connaître et un lien s'est établi. Leurs retours sont plutôt positifs. Relationnel avec l'école : • Très bon, bon échange et entraide. Relationnel avec l'équipe de direction ALAE : • Travail d'équipe plutôt efficace, bonne entente, bonne communication.
Projet à valoriser	Le projet jardinage intergénérationnel va s'étendre en 2026. La nouvelle directrice de l'ALAE arrivée en septembre 2024, a initié la mise en place de projets par l'équipe d'animation. Avec son soutien, une animatrice a porté le projet d'un jardin intergénérationnel dans les locaux de l'ALAE-école. Ce projet a vu le jour, continue de vivre grâce à l'ensemble des équipes ALAE élémentaire et maternel, avec l'accompagnement technique d'un « papa » ainsi que la participation de l'association « Joie de Vivre » composée de séniors. Au bilan, une enseignante de l'école maternelle devrait rejoindre le projet sur l'année 2026.
Freins identifiés	Le turn-over des animateurs Le manque de qualification des animateurs Le renouvellement d'une grande partie de l'équipe ALAE maternel en septembre 2024.
Perspectives 2026	Pérennisation du projet jardin Travailler sur un accueil bienveillant Mise en place d'ateliers parents/ enfants Formation en interne pour les non qualifiés sur le métier d'animateur

Bilan de l'accueil des enfants de 6 à 12 ans :

Bilan 2022 – 2025	Stabilité des effectifs accueillis sur les temps périscolaires. Fermeture d'une classe élémentaire en 2025. Baisse des effectifs ALSH car non renouvellement de conventions avec certaines communes. Beaucoup de projets ont vu le jour pour faire vivre l'engouement des enfants et des animateurs Partenariats avec l'école et le CAJ Équipe : Équipe d'animateurs stable avec une excellente cohésion et des animateurs très professionnels Formations multiples des équipes (théâtre, hip-hop, ...) avec le SDSF et le CNFPT. Projets : Plusieurs projets ont vu le jour : • Participation au concours sur le « Harcèlement ». Création d'affiches, 4 au total, avec une initiation au pixel art avec un logiciel. • Bal des CM2 élaboré par les CM2 dans leur club des jeunes qui se réunit tous les vendredis avec l'intervention d'une animatrice du CAJ. • Intervention dans les classes de CM2 « Permis internet » de la police municipale avec 2 agents d'animation. • Fête de fin d'année. • Soirée ateliers parents/enfants. • Participation au Carnaval. • Participation Soirée jeux. • Balade artistique en collaboration avec l'école. • Passerelles. Mercredis : • Beaucoup d'enfants sur ce temps-là et augmentation du nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques • Activités diverses proposées, jeux sportifs, mercredis à thème,... Relationnel avec les familles : • Excellent relationnel avec les familles. Retour avéré des parents dans le bilan. Relationnel avec l'école : • Très bon, bons échanges, entraide et partenariats CLAS, contrat local d'accompagnement à la scolarité : • Manque de formation pour les accompagnantes • Absentéisme important d'une accompagnante, qui a freiné la mise en place de projets. • Demande forte des enfants pour y participer. • Manque d'implication des parents, mais par manque de communication et d'information sur le dispositif.
Projet à valoriser	Les soirées ateliers : L'ALAE élémentaire propose aux enfants des ateliers sur une période de 6 semaines, 3 fois dans l'année, avec des ateliers différents et variés, sur certains jours de la semaine. La dernière séance, se déroule un vendredi soir, sur inscription, et est ouverte aux familles pour qu'elles puissent faire comme leur enfant et découvrir l'animateur, l'activité et son enfant dans le milieu de l'ALAE. Des grands-parents sont venus, les familles participent avec un grand engouement. Un moment convivial est partagé en fin de séance.

Freins identifiés	L'augmentation des enfants à besoins spécifiques : les animateurs sont confrontés à certaines situations de crise, difficiles à gérer tant sur le plan émotionnel que technique.
Perspectives 2026	L'épanouissement individuel et la socialisation : • Mettre en place des projets d'activités réguliers pour permettre aux enfants de s'investir et de voir le fruit de leur travail. • Favoriser le "vivre ensemble" en créant des moments d'échange et de débat pour apprendre à résoudre les conflits et à respecter les différences. La complémentarité avec le temps scolaire : • Continuer à assurer une cohérence avec l'école en échangeant régulièrement avec les enseignants. • Prendre en compte le rythme des enfants en alternant les temps calmes et les activités plus dynamiques, en particulier après la journée de classe. L'ouverture sur l'environnement et le territoire : • Proposer des rencontres avec des partenaires locaux pour faire découvrir aux enfants les richesses de leur ville. • Sensibiliser les enfants à des thématiques sociétales comme l'écologie, la lutte contre le gaspillage ou l'égalité filles-garçons, en lien avec l'actualité et le Projet Éducatif Territorial (PEdT). La participation des enfants et des familles : • Impliquer les enfants dans le choix et la conception des activités. • Associer les familles à la vie de l'ALAE en organisant des événements conviviaux. Renforcement du dispositif du CLAS : • Communication à mettre en place auprès des familles. • Mise en place d'un projet avec une intervenante extérieure liant l'art aux émotions. • Formation des accompagnantes et soutien de la coordinatrice. • Valorisation de ce dispositif et de ce que font les enfants.

Bilan de la participation des parents :

Bilan 2022 – 2025	Participation minime des familles, cela dépend des événements. Sur les soirées ateliers de l'ALAE élémentaire, grande mobilisation. Forte mobilisation aussi sur le Carnaval et les soirées jeux. Les familles participent mais ne sont pas impliquées dans la réalisation. Bon relationnel sur les deux structures mais manque d'implication. Lien à consolider avec la FCPE pour un meilleur relationnel avec les familles. Manque de vision sur ce que font leurs enfants au sein des ALAE, manque d'informations.
Freins identifiés	Pas de bilan de mi-PEdT. Pas de projets directs mis en place avec les familles.
Perspectives 2026	Consolidation du lien avec la FCPE et échanges et partage de projets plus importants. Réalisation d'au moins un atelier parentalité. Amélioration de la communication. Mise en place des ateliers sur l'ALAE maternel. Travail autour de l'implication des familles dans certains projets et dans le PEdT.

Bilan des séjours extrascolaires :

Bilan 2022 – 2025	2 séjours élémentaires et 1 séjour maternelle ont été proposés. 1 séjour élémentaire avec 24 enfants (2023), 1 séjour élémentaire avec 32 enfants (2025) et 1 séjour maternel avec 16 enfants (2025) Les séjours ont été un grand succès, atteignant la majorité de leurs objectifs tant quantitatifs que qualitatifs. 100% de remplissage avec listes d'attente pour certains, taux d'encadrement respecté. Les objectifs fixés dans les projets pédagogiques ont été atteints. Les enfants ont développé leur sens de la coopération et de l'entraide à travers les jeux collectifs, ont acquis de nouvelles connaissances et ont renforcé leur autonomie en participant activement à l'organisation de leurs journées. Les retours des enfants sont extrêmement positifs. Les activités proposées ont été particulièrement appréciées. Les animateurs ont su créer un climat de confiance et de bienveillance, permettant aux enfants de s'exprimer pleinement et de développer leur imagination. Les parents ont souligné la qualité de la communication quotidienne, la richesse des activités proposées et l'enthousiasme de leurs enfants en rentrant.
Freins identifiés	L'augmentation du coût des transports est un gros frein pour l'élaboration des séjours. Il devient presque impossible d'aller loin. Il va peut-être falloir envisager de mutualiser avec d'autres structures si on veut proposer des séjours loin.
Perspectives 2026	Proposer un séjour élémentaire et un séjour maternel pour que chaque enfant puisse : • Développer son autonomie : Permettre à l'enfant de faire des choix, de participer à l'organisation de la journée, de prendre des initiatives adaptées à son âge. • Stimuler sa créativité : Proposer des activités artistiques, manuelles ou d'imaginaire pour encourager l'expression personnelle. • Se découvrir lui et les autres : Permettre à l'enfant de prendre conscience de ses émotions et de ses capacités, tout en apprenant à respecter les différences. • Apprendre à vivre avec les autres : Mettre en place des règles claires et co-construites, favoriser l'écoute et le respect mutuel. Et afin de : • Développer la coopération et l'entraide : Proposer des jeux collectifs et des projets communs où les enfants doivent collaborer pour atteindre un but. • Lutter contre l'isolement : Créer un environnement inclusif où chaque enfant se sent intégré et à sa place. • Sensibiliser à l'environnement : Organiser des activités de découverte de la nature, de recyclage, de jardinage. • Développer la citoyenneté : Aborder des thèmes comme le respect des droits et des devoirs, la démocratie et la solidarité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 031-213100795-20251002-25_06_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOULOC

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire de Bouloc.

Présents : S. TERRANCLE - J.P. ROUANET - A. BRAUD - G. ESTAMPE - B. CEZERAC - M. RUBIO-VICENTE - P. BAQUE - C. LEMAZURIER - F. COTTE - J.J. FERRA - F. MAZET - J. LOO - A. CAZAJOU - S. BOYE - L. GRATACOS - T. MARTY - I. BARROSO - A. M. FERNEKESS -

Absents excusés : R. PEROTIN - S. LANES - F. BENARROUS - K. IMPICCICHE - Ch. CARLES-TEIG - M. CAMPAGNE - M.H. CHEVALIER - R. BERINGUIER - P. GARLAND

Procuration de R. PEROTIN à S. TERRANCLE
Procuration de S. LANES à M. RUBIO-VICENTE
Procuration de F. BENARROUS à G. ESTAMPE
Procuration de M.H. CHEVALIER à C. LEMAZURIER
Procuration de Ch. CARLES-TEIG à A. BRAUD
Procuration de K. IMPICCICHE à B. CEZERAC
Procuration de R. BERINGUIER à A.M. FERNEKESS
Procuration de P. GARLAND à I. BARROSO

Secrétaire de séance : M. Patrick BAQUE a été nommé secrétaire de séance.

N°25/06/13

OBJET : Approbation PEDT / Plan mercredi 2026-2028

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le PEDT actuel arrive à échéance le 31 décembre prochain et qu'il y a lieu de proposer un nouveau dispositif pour les 3 ans à venir.

Il rappelle que le PEDT 2022-2025 de Bouloc s'articulait autour de quatre objectifs majeurs :

- Développer ensemble « le bien-vivre dans sa ville »
- Développer et favoriser les partenariats au sein de la commune et du territoire
- Favoriser et développer l'éducatif, le culturel et le sportif
- Développer l'implication des publics dans la vie de la collectivité

Commune de BOULOC - Séance du 02/10/2025- Délibération n° 2025/06/13 - Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 031-213100795-20251002-25_06_13-DE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un nouveau document portant sur le PEDT 2026-2028 dont les axes éducatifs proposés sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant,
- Assurer la continuité éducative,
- Promouvoir la citoyenneté.

Après avoir présenté les principales dispositions dudit projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur le nouveau document proposé pour le PEDT / plan mercredi 2026-2028.

Fait à BOULOC, le 07 Octobre 2025

Le Maire,


Serge TERRANCLE



ARTAGER

des envies, des valeurs éducatives
avec tous les acteurs d'un
territoire



XPRIMER

communiquer et associer



EVELOPPER

les partenariats en respectant
la place de chacun



RAVAILLER

co-construire un projet commun
à destination de l'enfant et du
jeune